CHAMPIONNATS DE FRANCE ESPOIRS EN SALLE
CHAMPIONNATS NATIONAUX EN SALLE
LYON les 4 et 5 février 2017

REGLEMENT TECHNIQUE

Championnats de France Espoirs

Mode de qualification pour les courses

60m, 60m haies :	1er Tour : 4 séries : 2Q + 8MT / 3 séries : 2Q + 10MT
	Demi-finales : 3Q+2MT
200m, 400m :	1er Tour : 4 séries : 1Q + 2MT
800m :	1er Tour : 2 séries : 2Q + 4MT
1500m :	Finale directe

Montées de barre

Hauteur Espoirs Femmes :	1m50 - 1m55 - 1m60 - 1m64 - 1m68 - 1m72 - 1m75 - 1m78 - 1m80 - puis 2 en 2
Hauteur Espoirs Hommes :	1m88 - 1m93 - 1m98 - 2m02 - 2m06 - 2m09 - 2m12 - 2m14 - 2m16 - puis 2 en 2
Perche Espoirs Femmes :	3m15 - 3m35 - 3m55 - 3m70 - 3m85 - 4m00 - 4m10 - 4m17 - 4m22 - 4m27 - puis 5 en 5
Perche Espoirs Hommes :	4m45 - 4m65 - 4m85 - 5m00 - 5m15 - 5m30 - 5m45 - 5m55 - 5m65 - 5m75 - puis 5 en 5

Championnats Nationaux

Mode de qualification pour les courses

60m, 60m haies :	1er Tour : 3 séries : 2Q + 10MT / 2 séries : 2Q + 4MT
	Demi-finales : 3Q+2MT (*Note : 60m haies SEF pas de demi-finales)*
200m, 400m :	1er Tour : 4 séries : 1Q + 2MT
800m :	1er Tour : 2 séries : 2Q + 4MT
1500m :	Finale directe

Montées de barre

Hauteur Femmes :	1m53 - 1m58 - 1m64 - 1m67 -1m70 - 1m73 - 1m75 - 1m77 - puis 2 en 2
Hauteur Hommes :	1m85 - 1m90 - 1m94 - 1m98 - 2m01 - 2m04 - 2m07 - 2m09 - 2m11 - puis 2 en 2
Perche Femmes :	3m25 - 3m45 - 3m60 - 3m75 - 3m85 - 3m95 - 4m05 - 4m10 - 4m15 - puis 5 en 5
Perche Hommes :	4m45 - 4m65 - 4m85 - 5m00 - 5m10 - 5m20 - 5m30 - 5m35 - puis 5 en 5

Confirmation des engagements :

Les athlètes doivent confirmer leur participation et retirer leur dossard 1 heure au plus tard (1h15mn pour les épreuves de perche) avant le début de l'épreuve concernée.
Il sera remis un dossard par athlète pour toute la compétition.

Chambre d'appel :

Les athlètes doivent se présenter en chambre d'appel selon l'horaire suivant :

- Course : 20mn avant le début de l'épreuve
- Concours (sauf perche) : 40mn avant le début de l'épreuve
- Perche : 1h10mn avant le début de l'épreuve

Lancers du Poids - Engins personnels :

Les engins personnels sont autorisés. Ils devront être remis pour contrôle au responsable matériel 1 heure au plus tard avant le début de l'épreuve concernée. Ils seront mis à la disposition de tous les athlètes pendant la durée totale de l'épreuve. Ils seront à reprendre au local matériel à l'issue de l'épreuve.

(v1 au 01.02.2017)